

*Questions orales***QUESTIONS OUVRIÈRES****LE COÛT FINANCIER DU CHÔMAGE**

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le Conseil canadien de développement social a évalué ce qu'il en coûte en 1984 pour garder en chômage chaque Canadien qui est sans emploi. Le Conseil a calculé que chaque chômeur coûtait \$14,500 à l'État en prestations d'assurance-chômage, en pertes au chapitre des cotisations à la caisse de l'assurance-chômage, au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-hospitalisation et en impôt sur le revenu. Cette somme permettrait de donner aux chômeurs des emplois durables et à plein temps dans des organismes à but non lucratif faisant appel aux bénévoles. Le ministre a-t-il songé sérieusement à employer ces Canadiens dans le secteur bénévole au lieu de les payer pour chômer?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Absolument, monsieur le Président, et je rappelle au député que j'ai précisé mes intentions à cet égard durant le débat sur le discours du trône. Nous avons annoncé que nous envisageons de mettre sur pied un programme qui aura justement cet objectif. Le programme en question, que j'ai annoncé il y a plusieurs semaines, consistera à travailler de concert avec le secteur du bénévolat dans le cadre des dispositions de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage, ce qui nous permettrait d'utiliser les fonds de la caisse d'assurance-chômage, auxquels s'ajouteraient des sommes considérables engagées par le gouvernement fédéral, afin de créer des emplois en collaboration avec les organismes à but non lucratif, comme nous le faisons actuellement avec le secteur privé en utilisant les fonds autorisés par l'article 38. Nous avons déjà annoncé notre intention de le faire.

Des pourparlers sont déjà en cours avec les organismes à but non lucratif, y compris le Conseil canadien de développement social, en vue de mettre au point les modalités et les critères d'un tel programme. Le gouvernement a déjà commencé à mettre en pratique l'idée lancée par le député.

M. Keeper: La proposition énoncée dans le discours du trône consistait à donner un peu d'argent de poche aux prestataires de l'assurance-chômage pour les inciter à travailler bénévolement dans le secteur privé.

LA RECOMMANDATION DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, le Conseil canadien de développement social préconise des emplois durables et à plein temps dans le domaine du travail social. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu la courtoisie de répondre aux appels téléphoniques du Conseil canadien de développement social, dont les représentants voulaient le rencontrer pour discuter de cette proposition sérieuse visant à créer 50,000 emplois durables et à plein temps dans le secteur du travail bénévole?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en deux mots, le député a complètement faussé notre proposition. Je l'invite à relire attentivement les documents. Pour ce qui est des consultations avec les

organismes bénévoles, j'ai déjà rencontré certains de leurs porte-parole. Mon collègue, le ministre des Finances, a rencontré des représentants du Conseil canadien de développement social. Mes collaborateurs ont eu des entretiens avec des responsables du Conseil de développement social et je participerai à une réunion qui aura lieu aussitôt terminés les travaux préliminaires.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**L'ALIÉNATION DE LA BASE AÉRIENNE DE RIVERS AU MANITOBA—LES INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES**

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle a trait à la base aérienne de Rivers, au Manitoba, dont le gouvernement a décidé de se défaire en septembre dernier. Comme les soumissions ont toutes été déposées, je suppose qu'une décision sera prise sous peu.

Dans les lignes directrices établies par le gouvernement pour la vente en bloc de la base, a-t-on pris des dispositions pour que certaines installations communautaires restent accessibles aux gens de l'endroit? Je fais allusion à l'excellente piste d'atterrissage, à certains édifices dans la base et, plus particulièrement, au terrain de golf.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur le Président, nous avons autorisé les fonctionnaires à vendre au plus offrant. Je ne me souviens pas de tous les détails. Je me rappelle avoir demandé s'il serait possible de ne pas inclure certaines installations communautaires dans la vente, mais on m'a dit que non. J'espère que les gens de l'endroit pourront s'arranger avec l'adjudicataire pour régler le problème.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TIRER LES CHOSES AU CLAIR

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Cette décision imminente inquiète les gens de la région de Rivers. D'après la rumeur, les gens qui travaillent à la base sont sur le point d'être renvoyés. Les échéances causent beaucoup de confusion. On dit que le nouveau propriétaire prendra possession de la base à la fin de juin et que les travailleurs seront licenciés dans quelques semaines. Je demande au ministre de tirer les choses au clair afin que les gens sachent exactement à quoi s'en tenir, ce qui éliminerait une foule de craintes personnelles causées par les rumeurs qui circulent.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la requête du député est tout à fait raisonnable et je vais essayer de m'occuper de cette affaire sans tarder.

M. le Président: La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

M. Broadbent: Où étiez-vous, John?